

MAIRIE DE THIL

31530



Tél : 05 61 85 42 88

Fax : 05 61 85 19 66

mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 6 mars 2017 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD - Cécile DARGASSIES – Robert ARMENIER – Jean-Matthieu CANCHES - Caroline GRAIRE - Jean-Luc LÉZAT – Mark MANAC’H - Thierry MORGANT - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER –

Excusés : Sophie CARLI – Vanessa ARNASSAN – Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX – François RAYBAUD

Ont donné pouvoir : Sophie CARLI à Robert ARMENIER – Vanessa ARNASSAN à Cécile DARGASSIES – Delphine DARBAS à Thierry MORGANT – François RAYBAUD à Céline FRAYARD – Sophie DUCOUX à Jean-Claude PANNEBIAU -

Convocation du 2 mars 2017

Secrétaire de séance : Mark MANAC’H

Avec 10 membres présents en début de séance, Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Séance ouverte à 19 heures 30

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d’éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 27 février 2017 – sans observation de la part des Conseillers, le compte rendu est approuvé à l’unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

-1- CHOIX DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE :

Madame le Maire indique à l’Assemblée que la Commission Travaux s’est réunie le mercredi 1^{er} mars, pour déterminer les travaux à réaliser sur le groupe scolaire ; elle cède sur ce premier point la parole à Madame Cécile DARGASSIES.

Cette dernière indique que les devis fournis par EURL Laurent PEYRANNE, Maître d’œuvre, ont été analysés, scindés en deux opérations :

- Le logement de fonction avec l’installation du chantier, le désamiantage, la charpente couverture et zinguerie et le remplacement des menuiseries extérieures pour un montant total HT de 43 005.89 €. Les membres de la Commission Travaux ont fait le choix de faire réaliser la totalité de ces travaux afin de mettre ce bâtiment hors d’eau hors d’air – les rénovations intérieures pourraient être réalisés ultérieurement en régie !
- L’école élémentaire avec l’installation du chantier, le désamiantage, la charpente couverture zinguerie, la pose de porte extérieure anti panique, l’isolation des combles et pose de placoplatre au plafond, le chauffage VMC et les travaux d’électricité pour un montant total HT de 109 489.39 €

- Il est laissé à la convenance du conseil municipal de faire remplacer ou pas le sol souple qui commence à se dégrader, pour un montant hors taxes de 18 892.20 €.

Monsieur Mark MANAC'H demande pourquoi avoir réalisé un chiffrage séparé par bâtiment au lieu d'en réaliser un global ?

Il est répondu que c'était une demande de la commission travaux et que malgré l'analyse portant sur chaque bâtiment, les subventions ont été sollicitées pour le groupe scolaire dans sa globalité.

Monsieur Robert ARMENIER précise que ces ouvrages peuvent être entrepris en deux phases – la toiture durant l'été – le remplacement des menuiseries lors des prochaines vacances scolaires.

Monsieur Jean-Matthieu CANCHES signale que les naissances sur la commune sont de 9 enfants en 2014, 14 enfants en 2015 et en 2016 et que les élèves en école maternelle restent constants.

Madame Céline FRAYARD explicite que le périscolaire pourrait réintégrer le logement de fonction rénové – les institutrices récupèreraient ainsi le préfabriqué pour leurs activités.

Il est entendu que ces sommes d'un montant total hors taxes pour l'ensemble des travaux sur les deux bâtiments de 171 387.48 € soit 205 664.98 € TTC ne sont qu'une estimation – un MAPA devant être lancé – les devis devraient être inférieurs aux montants mentionnés.

Le Conseil municipal décide à l'Unanimité des membres présents de faire réaliser la totalité de ces travaux.

-2- CHOIX DES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURISATION DES ÉCOLES :

Madame le Maire annonce que ce deuxième point a également été étudié en réunion de la Commission Travaux le mercredi 1^{er} mars. Elle donne la parole à Monsieur Robert ARMENIER qui le présente ;

Notre établissement est concerné par la sécurisation des bâtiments scolaires, lors d'un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) en présence de la Gendarmerie de Grenade le 14/11/2016, il a été relevé plusieurs points à modifier – énumérés avec la présentation des devis reçus pour une remise en conformité des lieux :

- Creusement d'une tranchée pour le passage de gaines de diamètre 40 pour installer un visiophone :
 - o L'Entreprise SACCON fait une proposition de prix de 3 151.80 € H.T. L'Entreprise LOVERA de MONDONVILLE de 3 828.25 € HT

La Commission travaux a retenu la proposition adressée par l'Entreprise SACCON

- Pour la fourniture et la pose d'un visiophone : 2 platines de rue – 5 moniteurs – 2 ventouses portail :
 - o La SARL EMP de LAUNAC fait une proposition s'élevant à 7 570.62 € HT et la SNEF de TOULOUSE de 8 983.69 € HT

La Commission travaux a retenu la proposition faite par EMP

- Concernant la fourniture et la pose d'une alarme PPMS : 5 déclencheurs manuels – 4 diffuseurs sonores intégrés :
 - o La SARL EMP offre ses services à hauteur de 5 661.10 € HT et la SNEF à hauteur de 4 361.73 € HT
- Concernant la mise en service et la formation :
 - o La SARL EMP pour 762.54 € HT et la SNEF pour 1 484.22 € HT

La sarl EMP de Launac a été retenue par la Commission pour l'ensemble des 2 points abordés au-dessus.

- Concernant la périphérie du groupe scolaire comprenant la pose d'une clôture rigide de 1.93 m de hauteur, la fourniture et la mise en place d'un portail d'une hauteur de 2 m sur 3 m de largeur et de deux portillons de même hauteur sur une largeur de 1 m :
 - o Les Jardins de Pauilhac de Thil ont envoyé un devis d'un montant HT de 19 472.00 € et la Pépinière de Bouconne de Mérenvielle un devis de 32 720.00 € HT.

L'option de faire réaliser ces travaux en régie, n'a pas été retenue par la Commission Travaux qui s'est prononcée pour le devis présenté par les Jardins de Pauilhac.

- Concernant le déplacement du muret devant la maternelle pour sécuriser les façades vitrées et éviter le stationnement et la circulation de véhicules dans l'enceinte de l'école :
 - o L'offre de prix de l'Entreprise SACCON s'élève à la somme de 3 145.68 € HT et celle de l'Entreprise LOVERA se monte à 3 624.30 € HT

La Commission travaux a retenu la proposition faite par l'entreprise SACCON.

- Pour la réalisation d'une murette de 19 ml à l'arrière de l'école maternelle :
 - o L'Entreprise SACCON offre ses services pour un montant de 3 004.85 € HT et La Société LOVERA pour un montant de 3 821.90 € HT

La Commission travaux a retenu la proposition faite par l'entreprise SACCON.

- Pour la réalisation de l'entrée du parking :
 - o L'Entreprise LOVERA a adressé une proposition de prix de 2 388.05 € H.T et L'Entreprise SACCON de 1 884.51 € H.T.

L'Entreprise SACCON a été choisie par la Commission Travaux pour réaliser ces travaux.

Une subvention sera sollicitée auprès de l'ETAT dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sur un montant total de travaux hors taxes de 44 653.10 € - La dépense totale T.T.C. de 53 583.72 € sera inscrite en section d'investissement du budget primitif 2017.

Il est précisé que le taux de financement peut aller de 20 à 80 % du coût hors taxes.

Une demande de subvention sera également présentée au Conseil Départemental.

Madame le Maire demande au Conseil de valider le montant des travaux retenus par la Commission Travaux soit 44 653.10 € hors taxes – de lui permettre de signer les devis retenus - de l'autoriser à solliciter les subventions citées ci-dessus auprès du Département et de l'Etat.

Vote : Pour à l'Unanimité des membres présents

-3- CITY STADE DEMANDE DE SUBVENTION DETR :

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà voté les demandes de subventions lors du précédent conseil – elle rajoute qu'il est possible de solliciter également l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

La DETR en concertation avec le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pourrait éventuellement subventionner la Commune si le CNDS qui a un budget limité ne pouvait venir en aide à la Commune dans cet investissement.

Par conséquent, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – pour l'aménagement du City Stade.

Vote : Pour à l'Unanimité des membres présents

Informations et questions diverses :

Madame le Maire indique au Conseil avoir été sollicité par Monsieur CARSALADE sa propriété située Chemin de Mestuguet, longe le Chemin de Nautézat.

Lors de fortes pluies l'eau ravine des champs du haut, dans le chemin rural de Nautézat déjà encaissé, entraînant l'effondrement de terre des terrains limitrophes.

Quelle sera la solution à adopter pour remédier à ce problème : le buser pour récupérer l'eau des champs – prendre totalement en charge l'entretien de ce chemin – l'entretenir en partenariat avec les propriétaires avoisinants – la question fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal. Madame le Maire reste ouverte à toute proposition et contactera Monsieur CARSALADE pour lui demander d'argumenter sa réclamation par écrit afin de la présenter en conseil municipal.

Madame le Maire demande à l'Assemblée si d'autres points sont à soulever

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU indique avoir été interrogé sur la pose de compteurs linky et demande si la Commune s'est engagée dans cette démarche.

Madame le Maire lui répond par la négative – Monsieur Jean-Claude PASQUIER rajoute que le fournisseur d'énergie est libre de remplacer quand et comme il veut les compteurs mis à disposition de ses clients, la mairie ne peut rien imposer.

Madame le Maire indique que Thil, fait partie de la fin du projet et ne se verra doter de ces compteurs que dans le courant du mois de juillet à décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 19.

Fait à Thil, le 7 mars 2017

Céline FRAYARD, Maire de Thil

